

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2023, s'est réuni le vendredi 27 octobre 2023 à 18h30, à la Salle des Fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., M. BRILLANT P., Mme JANVRIN A.M., M. LELIEVRE P.E., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SIRE C., Mme VACQUEREL A.

Absentes : Mme COUANNAULT S. qui a donné pouvoir à M. SIRE C., M. LEBOEUF A. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D., M. MANTEAU N. qui a donné pouvoir à Mme VACQUEREL A., Mme REVERDY C. qui a donné pouvoir à M. BOITARD J.F., M. SORET R. qui a donné pouvoir à M. BRILLANT P., Mme THEBAULT S. qui a donné pouvoir à M. LELIEVRE P.E.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. LELIEVRE Pierre-Edmond est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 06 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE ALSH – RECRUTEMENT D'ANIMATEURS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE)

Monsieur le Maire expose que l'article L.432-1 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que « la participation occasionnelle de personnels à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs est qualifiée d'engagement éducatif ».

Sur ce fondement, les collectivités peuvent recruter une personne physique sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour (25,34 €).

Monsieur le Maire propose de faire évoluer le statut des stagiaires BAFA et de revaloriser leur rémunération à 50 € bruts par jour.

- Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - approuve le recrutement des stagiaires BAFA sous forme de contrat d'engagement éducatif,
 - valide rémunération journalière de 50 € bruts par jour,
 - autorise M. le Maire à signer les contrats de travail.

ÉLARGISSEMENT DE LA COMPÉTENCE VOIRIE POUR LA PRISE EN COMPTE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC DES LOGES

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 25 septembre 2023, a validé la modification de la compétence « Voirie » des statuts de la CCL. Les communes membres disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération, pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire donne lecture de l'alinéa ajouté au paragraphe du règlement de la compétence voirie de la CCL.

« Création, aménagement (dont jalonnement, signalisation horizontale et verticale) et entretien des itinéraires cyclables et piétons, définis au schéma directeur des mobilités actives et/ou desservant les zones d'activité et les équipements d'intérêt supra-communal.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 - approuve la rédaction de la compétence modifiée,
 - approuve la nouvelle version des statuts de la CCL.

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU PÔLE DÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL FORÊT D'ORLÉANS LOIRE SOLOGNE (PETR)

Pour faire suite à la volonté de M. Pierre-Edmond LELIÈVRE de participer à la commission LEADER du PETR FOLS et en accord avec M Jean François BOITARD, représentant suppléant démissionnaire, il est proposé au conseil municipal de valider les représentants comme suit :

Titulaire : David DUPUIS

Suppléant : Pierre-Edmond LELIÈVRE

- Le conseil municipal valide le vote à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place de la procédure de reprise des tombes abandonnées du cimetière. Disposition de l'affichage de la procédure au cimetière depuis le 27 octobre 2023.

Travaux en cours :

- Travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie (pose de la charpente, modification des ouvertures)
- Installation de 8 radiateurs électriques à la salle des fêtes pour un montant de 2 628 € TTC (Ets REXEL).

Travaux validés :

- Rénovation de la barrière de sécurité du pont de la route du Martroi pour un montant de 2 106 € TTC (Ets BOUDARD).
- Travaux d'entretien des chemins communaux : chemin de la Grappe Blanche, chemin des Grassins, chemin de Boynes, chemin du Clos des Bosnes pour un montant de 9 210 € TTC (Ets TPVL).

QUESTIONS DIVERSES / VIE COMMUNALE/ ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

- Madame POPLAIN fait le point sur la « marche Férolles en rose » qui a réuni 170 marcheurs. La vente de tickets de marche et de tombola ont permis de récolter la somme de 1 759,40 € au profit de l'association « A chacun son Everest ».

Elle soulève le mécontentement de certains parents Oratoriens suite à leur passage en tarif « hors commune » du centre de loisirs. M le Maire rappelle qu'à l'issue de plusieurs réunions de travail avec les élus de la commune d'Ouvrouer les Champs, ceux-ci ont refusé de participer financièrement au fonctionnement du centre de loisirs. La commune de Férolles portant intégralement la charge de ce service, il n'était plus concevable de maintenir la même tarification à l'ensemble des familles du regroupement scolaire.

- Monsieur Jean François BOITARD fait part de l'inquiétude des riverains et des agriculteurs quant à l'entretien des rivières. Le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret laissant désormais l'entretien à la charge des propriétaires. M le Maire rapporte la tenue des débats du dernier conseil syndical du SMLB et regrette le manque de volonté de ces instances pour assurer une aide à l'entretien des berges de rivières. Il rappelle que les collectivités financent ce syndicat et qu'il est inconcevable de laisser la charge de l'entretien aux seuls propriétaires jouxtant les cours d'eaux. Les rus traversant la commune de Férolles sont alimentés par des eaux de ruissellement et participent à la protection des inondations et préservent la qualité des sols agricoles du territoire. Maintenir un bon état d'écoulement de ces rus mérite une attention particulière afin de garantir le

bien commun de leur fonctionnement. M le Maire propose de reprendre contact avec le bureau du SMBL pour exposer les problématiques engendrées par cette décision unilatérale.

M BOITARD fait part également du manque de visibilité au carrefour des Sables et des flaques d'eaux se formant rue Verte lors de fortes pluies.

- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE informe de quelques changements à venir concernant le protocole de la commémoration du 11 novembre.

Il félicite la belle mobilisation des enfants et des familles lors de la soirée d'Halloween et souligne la sécurisation effectuée par les adultes encadrants.

Il informe de la présence d'une cuvette d'eau en cas de pluie, entre les deux portillons, sur le cheminement pour se rendre à la maternelle.

- M. Charles SIRE rappelle que l'accès au chantier de la mairie est strictement interdit au public. Il remonte quelques difficultés rencontrées lors de l'exécution de la prestation du déploiement Voltalis dans les bâtiments communaux et invite les administrés à la vigilance.

Il fait état des points suivants :

- Apposition d'une signalétique à l'effigie de la commune sur le véhicule des services techniques.
- Changement d'un onduleur à la mairie afin de protéger le matériel informatique des microcoupures.
- Raccordement de la fibre à l'école en cours d'étude.

----- INFORMATIONS HORS CONSEIL -----



Téléthon

Vendredi 8 décembre 2023

Au gymnase



**Banque Alimentaire
du Loiret**

**Collecte de denrées non périssables au profit
de la Banque Alimentaire :**

**Le samedi 25 novembre 2023
De 9h à 12 h à la mairie de Férolles**

Votre compteur est frileux



Quelques conseils pour le protéger :

- entourez-le de plaques de polystyrène pour le protéger du gel et des éventuels chocs
- il est déconseillé d'utiliser du papier ou du tissu car ils conservent l'humidité
- des housses spécifiques protège-compteur sont également disponibles dans le commerce

